



L'Europe
au cœur de
vos projets



Comité de suivi des fonds européens

Réunion du 13 novembre 2025

Compte-rendu

Le comité de suivi du programme européen FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 et du Volet déconcentré du programme Fonds Social Européen + national s'est réuni le 13 novembre 2025 au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, co-présidé par Monsieur Jérôme DURAIN, Président du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et par Madame Perrine SERRE Secrétaire générale pour les Affaires régionales.

(La séance est ouverte à 10H00).

Propos introductifs

Jérôme DURAIN, Président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté remercie de leur présence l'ensemble des membres du comité de suivi ainsi que les représentants de l'Etat et de la Commission européenne.

La très bonne dynamique de consommation du programme régional FEDER-FSE+ est soulignée ; cette abondance de projets a déjà conduit l'autorité de gestion à la fermeture de plusieurs mesures en tension afin de pouvoir honorer au maximum les dossiers déposés et assurer une instruction fluide et de qualité.

La fermeture des mesures dédiées au développement rural a été actée lors de la consultation écrite d'octobre ; le volume de projets déposés laissant présager un taux de programmation projeté jusqu'à 174%.

Une analyse fine des projets déposés est en cours afin d'identifier stratégies de traitement à appliquer. Par ailleurs, un ré-abondement financier pourrait être envisagé par un redéploiement de l'enveloppe dédiée à l'hydrogène qui n'a pas été mobilisée en raison des difficultés de structuration de cette filière. Les modalités précises de ce ré-abondement seront définies en début d'année 2026.

Au cours de l'été via l'adoption début septembre du règlement dit MTR (Mid-Term Review, n° 2025/1914), la Commission européenne encourage les autorités de gestion à se saisir de nouvelles opportunités, sur des sujets identifiés comme stratégiques offrant en contrepartie une mise en œuvre du programme plus flexible.

Toutefois, au regard de la dynamique du programme et des projets déjà engagés, l'autorité de gestion ne se saisira pas de ce dispositif.

Néanmoins, l'autorité de gestion s'est emparée des mesures de simplifications proposées par la Commission européenne telles que les options de coûts simplifiés (OCS), déjà en place sur certaines mesures de la priorité III, ainsi que les financements non liés aux coûts (FNLC) sur lesquelles des réflexions sont en cours.

La mobilisation des fonds européens dans les territoires est indispensable ; au sein des débats en cours sur le futur cadre financier pluriannuel 2028-2034, l'échelon régional de proximité doit être conforté et réaffirmé quant à leur mise en œuvre.

L'enjeu de partager ce sujet dès à présent avec le comité de suivi, conduit à positionner la région actuelle autorité de gestion en position pro-active de défense des intérêts des territoires et de la Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi qu'à illustrer et afficher concrètement un mode de travail en concertation sur ce chantier à venir.

Tels que prévu actuellement par les projets de règlements 2028-2034, les plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) pourraient regrouper jusqu'à 14 fonds existants ; cette architecture fait peser une inquiétude sur le volume financier qui reviendra in fine à la politique de cohésion et l'un de ses risques majeurs serait de conduire à une situation de concurrence et de déséquilibre entre les dispositifs au détriment des besoins des acteurs du territoire.

Il est important de défendre les intérêts des territoires et de conserver le rôle des régions comme interlocutrices directes avec la Commission européenne pour la prochaine période de programmation. Dans ce contexte, les Régions se doivent d'être pro-active, c'est pourquoi les travaux de concertations démarreront prochainement en Bourgogne-Franche-Comté.

Après avoir réitéré ses remerciements aux membres du comité de suivi, la parole est donnée à Perrine SERRE, Secrétaire générale pour les Affaires régionales, qui souligne l'importance de la coprésidence Etat-Région et de l'organisation des comités de suivi qui sont essentiels pour donner à l'ensemble des partenaires une vision concrète du partenariat actif entre l'État et la Région dans le déploiement des grands objectifs des fonds de la politique de cohésion européenne.

Malgré le contexte budgétaire actuel, les moyens du FSE+, dont la gestion est partagée entre les services de l'Etat (pour plus des 2 tiers) et ceux de la Région, ont été maintenus à un niveau élevé : plus de 6,6 Md€ sont consacrés à la mise en œuvre des politiques d'inclusion et de formation des demandeurs d'emploi, mais aussi à destination des salariés devant s'adapter aux évolutions de notre économie.

L'enveloppe du volet FSE+ gérée par l'Etat en région s'élève à 92 millions d'euros. Alors qu'au niveau national une inquiétude pèse quant à la consommation complète des maquettes, les taux sont très favorables en Bourgogne-Franche-Comté et mettent en lumière les bonnes relations entre l'Etat et la Région.

L'implication des services de l'Etat et des Conseils départementaux qui sont organismes intermédiaires est saluée et remerciée.

Il est important que les collectivités locales puissent se saisir de l'ensemble des leviers offerts par les fonds européens sur le territoire sans être freinées par des questions d'ingénierie technique. La simplification est donc primordiale pour l'optimisation de la gestion des fonds européens.

Patrick MOLINOZ, Vice-président du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté en charge des transitions numériques, de l'innovation, des politiques européennes, des actions internationales et de l'export, remercie l'ensemble des membres du comité de suivi.

Il présente Mme Aisha PERTUISET, directrice adjointe de la direction Europe et rayonnement international, arrivée récemment et à qui il souhaite la bienvenue particulièrement au sein de ce comité.

L'objectif des élus et de l'autorité de gestion est que les fonds européens soient utilisés du mieux possible sur le territoire. La proposition de règlement MTR intervient dans un calendrier très contraint au sein duquel la Région Bourgogne-Franche-Comté ne peut pas s'inscrire en raison de sa forte programmation dont la dynamique a été lancée dès 2022.

Comme indiqué précédemment, les thématiques dédiées au rural, auxquelles les territoires sont très attachés, ont fait l'objet d'une fermeture fin octobre. L'ensemble des projets déposés ne recevra peut-être pas une réponse favorable. Bien qu'un remaquetage soit prévu, les enveloppes des thématiques en recul ne permettront pas de répondre à l'ensemble des besoins.

L'engagement de l'autorité de gestion pour la simplification est réaffirmé.

Concernant les débats sur le plan de financement pluriannuel, la recentralisation des échanges doit être évitée pour assurer un bon développement de l'union européenne.

Un mouvement des Régions est en cours pour témoigner de ce profond désaccord.

Les équipes de l'Etat et de la Région sont remerciées pour la qualité de leur travail.

Carsten RASMUSSEN, Chef d'unité de la DG REGIO, remercie l'ensemble du comité de suivi qui constitue une instance majeure pour la bonne communication avec le partenariat.

L'autorité de gestion est félicitée pour sa bonne gestion concernant les programmations 2014-2020 pour lesquelles les travaux de clôture sont désormais achevés. Cette bonne gestion est d'autant plus à souligner que cette période a été bouleversée notamment par la pandémie en 2020 et les mesures d'urgence déployées en réponse.

La politique européenne, qui paraît aujourd'hui vieillissante, est marquée par une angoisse des audits et un alourdissement de ses procédures administratives qui peuvent rendre complexe la finalisation des projets.

Il est primordial d'en proposer un nouvel élan, la politique de cohésion reste nécessaire et doit être structurée pour répondre de façon équilibrée et plus efficace aux besoins des territoires ; Le nouveau CFP proposé par la Commission européenne cherche à répondre à ses défis et les interlocuteurs de la CE pour les fonds structurels continueront leur accompagnement car le dialogue restera le cœur de leur métier. Il est donc à espérer que les débats sur le plan pluriannuel de financement aboutissent à une proposition adaptée

La démarche de simplification engagée au sein de l'autorité de gestion est saluée et sa poursuite est encouragée. La démarche d'évaluation reste essentielle pour mesurer l'impact des programmes et permettre une évaluation critique.

L'ensemble des membres du comité de suivi est remercié.

Programme national FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté

Sophie ENGELHARD, cheffe du service FSE à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Bourgogne-Franche-Comté, présente le bilan de l'avancement du programme au 30 octobre 2025.

En cumul depuis fin 2022, 110 appels à projets FSE+ ont été publiés dans la région, donnant lieu au conventionnement de 422 opérations pour un montant total de 54 millions d'euros de crédits communautaires. Le taux de programmation régional s'établit à 59 % et reste supérieur à la moyenne nationale de 47 %.

Les conseils départementaux, organismes intermédiaires gestionnaires de 80% de l'enveloppe FSE+ Etat, sont pour beaucoup dans cette dynamique d'avancement du programme.

En termes de réalisations et de financières, les 131 opérations terminées sur la période 2022-2024 ont donné lieu à des bilans d'exécution pour un total de 17 millions d'euros de dépenses FSE+ validées dont 15 millions ont d'ores et déjà été déclarés à la commission européenne et remboursés (18 % de la maquette régionale contre 11 % en moyenne nationale). L'objectif régional de déclaration de dépenses au 31.12.2025 fixé à 12,7 millions d'euros est donc largement dépassé, permettant ainsi tout dégagement d'office (DO).

Sur le plan qualitatif, plus de 50 000 participants sont recensés dans les opérations co-financées par le FSE+ depuis le début du programme. Les femmes représentent 46 % des publics à l'entrée dans les actions et les jeunes de 18 à 29 ans le tiers des participants. 55 % des publics sont demandeurs d'emploi dont un quart sont des chômeurs de longue durée.

Toutefois il est constaté un retard de programmation important dans le champ de la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale des publics les plus vulnérables (Priorité 1 – Objectif Spécifique OS-L). Les crédits FSE+ restent en effet plus difficiles à mobiliser sur cette thématique nouvelle du programme qui concerne de nouveaux opérateurs parfois trop fragiles financièrement ou peu enclins à répondre aux exigences liées aux fonds communautaires. Seules 42 opérations ont ainsi été conventionnées depuis le début du programme, représentant à peine plus de 3 millions d'euros et un taux de programmation de 25 %.

C'est pourquoi à l'occasion de la révision à mi-parcours du programme FSE+ et pour éviter tout crédit « dormant », la DREETS a procédé mi-2025 à une modification de la répartition régionale des crédits au sein de la Priorité 1, conduisant à un transfert de 8 millions d'euros de la thématique purement sociale du FSE+ (OS-L) initialement dotée de 13 millions d'euros, vers la thématique de l'insertion professionnelle (OS-H).

Cette modification de maquette impacte les enveloppes déléguées aux conseils départementaux à l'heure de la préparation des avenants de prolongation 2026-2027 des conventions de subvention globale. Les avenants vont en effet permettre de débloquer la réserve FSE+ mis en réserve en début de programme (30% des dotations allouées) et d'ajuster la répartition des crédits OSH/OSL en fonction des besoins et des niveaux d'avancement constatés.

Pour terminer sur le volet national FSE+, les membres du comité régional de suivi sont informés d'une modification des critères de sélection FSE+ telle que validée par le comité national de suivi du 26 mars 2025.

Un taux de cofinancement FSE+ minimum de 10% est ajouté aux règles d'éligibilité communes et un point « catégorie de candidats éligibles » est ajouté aux règles d'éligibilité spécifiques.

Les autres modifications concernent la rédaction des critères spécifiques de priorisation des opérations et l'ajout de critères tels que la capacité du projet à être essaimé dans d'autres

territoires ou adapté à d'autres contextes, la mise en place de démarches participatives avec les personnes concernées ou encore l'analyse du rapport coût-efficacité notamment au regard du coût moyen par participant.

Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

Volet FSE :

Dominique PINARD, cheffe du service FSE+ BFC, présente l'avancement du programme au 13/11/2025, 134 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 67 M€ soit 119 M€ de coût total représentant 83,70 % de la maquette UE dédiée et un taux de paiement de 43,28%.

-OS 4.5 Orientation : 22 projets programmés pour un coût total de 6,6 M€ et un montant de FSE+ de 3,7 M€ soit un taux de programmation de 77,59 %. Cette thématique est marquée par son dynamisme.

Depuis le début de la programmation, 11 dossiers « évènements » ont été programmés comprenant 22 actions collectives sur les métiers (Worldskills, Course orientation, Nuit orientation, Voie des Talents, Carrefour des carrières au Féminin, ...) et prévoyant de réunir plus de 17 000 participants. Ces actions concernent 9 sites sur l'ensemble de la Région BFC.

Le montant FSE programmé pour ces actions est de 1,3M€ pour un coût total éligible de 2,3M€.

En raison de la forte consommation de la maquette, il est nécessaire d'accroître la sélectivité sur la thématique de l'orientation. Il est donc proposé de modifier la fiche action « orientation » en ajoutant une condition technique d'éligibilité afin que chaque projet soit cohérent avec la charte du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRTLV) et en augmentant le montant plancher de FSE+ à 30 000 € (au lieu de 20 000 €).

Cette proposition est approuvée par le comité de suivi.

-OS 4.5 Apprentissage : le taux de programmation est de 0% en l'absence de projet. Cette thématique est très restreinte et la région n'a plus de compétence sur ce sujet. Un remaquillage sera proposé en 2026.

-OS 4.7 Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : 112 projets programmés pour un coût total de 112,3 M€ et un montant de FSE+ de 63,5 M€ soit un taux de programmation de 89,79 %.

Cet OS qui comprend les campagnes de formations qualifiantes et les projets des Ecole de la 2ème Chance est très régulier que ce soit en programmation et en paiement. Il compte un prévisionnel de 12 873 stagiaires en formation sur une période de 4 ans.

En 2025, 24 dossiers ont été programmés dans le cadre de la Campagne de formation Qualifiante (marché DFDE) 2024, comportant 249 actions de formation en lien avec les besoins du territoire dispensées par 64 centres de formation repartis sur toute la région. Près de 3000 stagiaires sont attendus pour un taux de qualification estimé de 70%.

Le montant FSE programmé pour ces actions est de 13,8 M€ pour un coût total éligible de 23M€.

Suite à ces présentations concernant le FSE+ volets national et régional, Paola BERTOLISSI, représentante de la DG Emploi, félicite les équipes de l'Etat et de la région pour leur implication.

L'augmentation des effectifs suivis depuis le précédent comité de suivi témoigne de la dynamique de programmation.

Concernant le volet national, les ajustements de maquette sur la thématique de l'inclusion sociale font suite à des problèmes de justificatifs quant à l'éligibilité des participants ; une note méthodologique est en cours afin de remédier à ces difficultés pour la fin de gestion et permettre une bonne mise en œuvre du socle des droits sociaux.

Les priorités du socle des droits sociaux sont d'ailleurs réaffirmées et déclinées dans le projet de cadre financier pluriannuel.

Volet FEDER :

Hervé HILAND, chef du service FEDER BFC, présente l'avancement du programme. Ainsi au 13/11/2025, 366 dossiers ont été programmés pour un coût total de 517M€ et un montant FEDER de 225 M€ représentant 58% de la maquette UE dédiée.

A l'issue de la prochaine consultation écrite du comité régional de programmation, lancée dès le lendemain 14/11, ce taux de programmation sera de 62%.

-Priorité I – OS 1 Recherche et Innovation : Sylvain JACOB, coordonnateur Innovation et Numérique précise que pour l'OS 1.1 Recherche innovation, 28 projets programmés pour un coût total de 75,8 M€ et un montant FEDER de 58,6 M€ soit un taux de programmation de 101%.

-Priorité I – OS 1.3 PME : Philippe OUDOT, coordonnateur PME, explique que 91 projets ont été programmés dont l'instrument financier OSER BFC pour un coût total de 148,3 M€ et un montant FEDER de 71,6 M€ soit un taux de programmation de 92%.

L'instrument financier OSER BFC maintient un déploiement dynamique puisque 200,6M€ de volume de portefeuille sont déjà engagés (sur 262,5M€), soit 892 prêts, pour le volet Garantie et 4M€ de volume de portefeuille engagés (sur 15M€) pour le volet Co-investissement. Soit un état d'avancement global de 73,5% représentant 204M€ de volume de portefeuille engagé pour un objectif de 277,5M€.

Le projet de développement d'une nouvelle technologie de traitement du bois porté par la Société Jurassienne des Bois Secs est cité en exemple. Ce projet de traitement innovant et écologique vise à améliorer les caractéristiques intrinsèques des bois blancs et ainsi valoriser les bois locaux. Le montant FEDER est de 102 188,00 € pour un coût total éligible de 510 944,91 €.

-Priorité II – OS 1.2 Numérique : Sylvain JACOB, explique que 14 dossiers ont été programmés pour un coût total de 35 M€ et un montant FEDER de 20 M€ soit un taux de programmation de 75%. Le vivier qualifié permet d'appréhender la programmation en totalité de cette priorité.

A souligner la présence de Carsten RASMUSSEN et Laurent TEZE, correspondants de la DG Régio, à l'évènement e-santé prévu le 14 novembre à Dijon dans le cadre notamment du projet eTICSS porté par le GRADeS BFC.

Est cité en exemple le projet de réalité augmentée porté par le Muséo parc d'Alésia permettant de reconstituer la bataille en temps réel et en immersif. Le montant FEDER est de 136 200 € pour un coût total éligible de 229 965 €.

-Priorité III – OS 2.1 Efficacité énergétique : Franck ROUSSELET, coordonnateur transition énergétique et écologique, indique que 151 projets sont programmés pour un coût total de 153 M€ et un montant FEDER de 47 M€ soit un taux de programmation de 40%.

Concernant l'OS 2.1 Efficacité énergétique, 86 projets ont été programmés pour un coût total de 94 M€ et un montant FEDER de 30 M€ soit un taux de programmation de 47%.

Pour rappel, l'ouverture d'une fiche action dédiée aux constructions neuves exemplaires a été validée par consultation écrite (du 10 au 24 octobre) ; ce dispositif est restreint dans le temps (1/11 au 15/12/2025).

Concernant l'OS 2.2 Energies renouvelables, 34 projets ont été programmés pour un coût total de 44 M€ et un montant FEDER de 11 M€ soit un taux de programmation de 32%.

Il est précisé qu'une réflexion est actuellement en cours concernant les financements non liés aux coûts (FNLC) pour les unités de production de chaleur.

Faute de mobilisation et malgré l'ouverture de la stratégie aux projets des PME approuvée en comité de suivi du 18/03/2025, l'enveloppe prévue pour le soutien à l'hydrogène fera l'objet d'un remaquetage courant 2026.

Concernant l'OS 2.7 Biodiversité, 31 projets ont été programmés pour un coût total de 15 M€ et un montant FEDER de 6 M€ soit un taux de programmation de 31%.

Pour rappel, un appel à projet « biodiversité » est en cours du 1/11/2025 au 30/06/2026.

Une courte vidéo présentant trois opérations portées par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan est présentée : - ingénierie et travaux pour l'accueil du public et gestion pastorale de la RNR des tourbières du Morvan, - acquisition foncière pour la RNR des tourbières du Morvan - étangs du Brocard, -restauration hydromorphologique de l'Anguison par remise en fond de talweg et reméandrage.

Le montant FEDER pour ces trois opérations est de 781 292 € pour un coût total de 1,21 M€.

-Priorité V : Kevin MARTINEAU, coordonnateur FEDER territorial, précise que 68 dossiers ont été programmés pour un montant total de 74 M€ et un montant FEDER de 22M€ soit un taux de programmation de 23%.

Concernant l'OS 5.1 « Développement territorial - Urbain », 34 projets ont été programmés pour un coût total de 48 M€ et un montant FEDER de 13,2 M€ soit un taux de programmation de 21 %.

La majorité des projets concerne les thématiques « mobilités durables » et « infrastructures vertes ». Au vu du vivier, les perspectives de programmation sont plutôt favorables. A noter la mise en œuvre de la clause de revoyure prévue en 2026 avec les organismes intermédiaires des territoires urbains.

Concernant l'OS 5.2 Développement rural : le même nombre de dossiers, soit 34 a été programmé pour un coût total de 25,8 M€ et un montant FEDER de 8,7 M€ soit un taux de programmation de 26%.

La majorité des projets ruraux concernent les thématiques du « renouvellement urbain » et du « tourisme durable, culture et patrimoine ».

Comme indiqué en introduction, les mesures sont fermées depuis le 24/10/2025 en raison du grand nombre de dossiers reçus (118 projets en instruction).

Le projet de restauration intérieure (restauration globale de l'intérieur de la cathédrale sur les décors peints, vitraux, sculptures et mobilier) de la cathédrale Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône est cité en exemple. Le montant de FEDER est de 1 200 000 € pour un coût total éligible de 5 450 916 €

-Priorité VI – OS 5.2 « Massif du Jura » : Kevin MARTINEAU indique que 14 dossiers ont été programmés pour un montant total de 21 M€ et un montant FEDER de 6M€ soit un taux de programmation de 52%.

Au vu du volume de dépôts, cette priorité est fermée depuis juin 2024.

Les projets soutenus concernent surtout les thématiques des hébergements touristiques et la valorisation du patrimoine et couvrent de façon assez équilibrée l'ensemble du territoire du Massif du Jura avec 5 opérations dans l'Ain (2,1M€ de FEDER) et 5 dans de Jura (2,7M€), 4 dans le Doubs (1,17M€).

Le projet de restructuration des bâtiments du Musée des maisons comtoises à Nancray est présenté. Le montant FEDER est de 708 441 € pour un coût total éligible de 3 118 854 €.

L'assemblée est invitée à formuler d'éventuelles questions ou remarques sur les sujets présentés.

Laurent TEZE, correspondant de la DG REGIO, félicite le travail des équipes et souligne la qualité des projets qui répondent aux exigences de la commission européenne.

Les travaux de réflexions sur les financements non liés aux coûts (FNLS) sont salués et encouragés puisqu'ils s'inscrivent directement dans la démarche de pilotage par la performance qui sera prégnante pour la prochaine période de programmation. La mise en place prévue d'OCS est saluée.

L'opération OSER BFC a été présentée ; cet exemple peut être complété par le projet DEDIHCATED BFC qui vise à développer les compétences numériques des petites et moyennes entreprises régionales. L'autorité de gestion a su se saisir de ces modes de financements et d'accompagnement des entreprises qui sont fortement encouragés par la commission européenne dans la mise en œuvre des fonds européens.

Concernant l'hydrogène, la non-mobilisation de l'enveloppe dédiée est regrettable et la CE est prête à plus d'ouverture dans les projets en lien avec l'hydrogène qui pourraient être financés par cette enveloppe; au vu des tensions sur les autres thématiques, un remaquetage sera nécessaire, néanmoins la réflexion quant à cette thématique et la stratégie à définir pourra être réouverte pour la prochaine programmation.

Catherine PISTOLET, Commissariat de Massif, s'étonne quant au peu de mobilisation des territoires du Massif du Jura quant à la thématique des zones humides et des tourbières pour lesquels la gestion de l'eau est un enjeu majeur. La bonne mobilisation de la priorité VI et l'accompagnement des acteurs sont donc primordiaux.

Hervé HILAND explique que les zones humides sont soutenues via des appels à projets sur l'OS 2.7 dédié à la biodiversité. Bien que la priorité VI soit actuellement fermée, les communes du Massif du Jura, à l'exception de celles situées dans l'Ain, peuvent répondre à ces appels à projets.

Kevin MARTINEAU ajoute que les projets déposés sur la priorité VI concernent essentiellement les hébergements touristiques et peu les reconversions de stations. A l'issue de l'instruction des nombreux projets déposés, l'autorité de gestion envisagera les éventuelles marges de manœuvre nécessaires pour la réouverture de ces mesures.

Philippe ALPY, Vice-Président du Département du Doubs et Président du syndicat mixte du Mont d'Or, insiste sur l'importance de se mobiliser quant aux possibilités de financements européens proposées par l'autorité de gestion (programme régional et programme de coopération Interreg France-Suisse) mais également par les fonds structurels gérés directement par la Commission européenne, tel le programme LIFE. Les acteurs des zones de montagne doivent se saisir de ces opportunités.

Sujets transversaux

Suivi-Evaluation : Stéphanie VUILLEMIN-MOREL, chargée de mission suivi-évaluations FESI, reprend les grandes lignes des conclusions des travaux de mise en œuvre.

Ces travaux ont permis d'analyser précisément chaque priorité et stratégie afin d'anticiper les trajectoires de programmation dans une optique de bonne fin de gestion, de souligner la qualité de l'outillage et de l'accompagnement mis en place à destination des porteurs et des gestionnaires et de proposer de bonnes pratiques organisationnelles internes à l'autorité de gestion pour faciliter et fluidifier la circulation de l'information.

D'un point de vue technique ces travaux ont été menés via des analyses documentaires, du benchmark et par la réalisation d'une trentaine d'entretiens et d'enquêtes ; l'ensemble des partenaires mobilisés sont remerciés.

Par ailleurs, deux évaluations transversales avec le Programme Interreg France-Suisse 2021-2027 seront lancées en début d'année 2026 et concerneront la communication et l'animation et la prise en compte des principes horizontaux.

Il s'agira d'analyser l'adéquation des stratégies et des outils en place par rapport aux objectifs visés ainsi que mesurer l'articulation des actions menées par l'autorité de gestion avec celles menées au niveau régional, national et européen. Des recommandations et axes d'amélioration seront formulés dans le cadre de la programmation actuelle et également pour le post 2027.

Enfin, les premiers travaux d'impacts démarreront en fin d'année 2026 et, pour plus de pertinence, seront cadencés selon la dynamique d'avancement et de paiement de chaque thématique. Ces travaux seront menés en lien avec les réflexions concernant la prochaine période de programmation.

Il est rappelé que les rapports et synthèses sont en ligne sur le site internet : <https://www.europe-bfc.eu/ressources/evaluations-du-programme-feder-fse-2021-2027>

Carsten RASMUSSEN et Laurent TEZE s'interrogent d'une part quant aux suites données aux recommandations et d'autre part quant au calendrier des travaux d'impact dont les conclusions et recommandations arriveraient potentiellement trop tard pour s'appliquer à la programmation que ces travaux évaluent

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL précise que les recommandations, co-construites lors des copilots, font l'objet à l'issue des travaux, d'un suivi fin pour en déterminer les modalités de mise en œuvre.

Concernant le calendrier des travaux d'impact, il est important que celui-ci soit cadencé selon l'avancée de chaque thématique et la maturité des projets soutenus puisqu'il s'agit de mesurer les effets concrets du programme sur le territoire. Ces évaluations ont vocation à alimenter directement les réflexions quant à la future programmation.

Communication : Maryline VERLEYE, chargée de mission communication, dresse un bilan quant à la fréquentation du site internet, mis en ligne en janvier 2025. Au 13 novembre, le site comptabilise : 28 000 visiteurs ; 84 200 pages vues et 19 650 téléchargements, près de 60 demandes (transition énergétique, tourisme culture, développement territorial).

La newsletter « Brèves Européennes » a vocation à informer les partenaires des appels à projets en cours, des actualités du réseau des acteurs européens en BFC, à valoriser les projets cofinancés et les différents événements et prochainement à relayer l'actualité des travaux sur le post 2027. Ces newsletters comptabilisent plus de 1 700 contacts et le taux d'ouverture moyen est de 30%.

Un point est effectué sur les opérations d'importance stratégique (OIS) - OSER BFC, DEDIHCATED BFC, MOBIGO et Worldskills : Forum des Métiers – et plus particulièrement sur les évènements de communication organisés.

Les opérations dont le coût total est supérieur à 10M€ sont rappelées : eTICCS, Bio-Imp, réhabilitation d'un grand ensemble de logements sociaux à Sens, construction d'un collège à Béthoncourt.

A noter qu'un guide est mis à disposition des porteurs « les clés pour satisfaire à vos obligations de communication ».

Enfin, les partenariats avec l'ANCT puis les chantiers à venir sont présentés (valorisation, évaluation transversale « Communication-Animation), accompagnement des bénéficiaires, poursuite des partenariats Euradio et touteurope.eu et organisation du Joli mois de l'Europe).

Animation : Florence KOHTZ, chargée de mission programmes européens, dresse un bilan des actions menées depuis 2021-2022 : plus de 600 demandes par courriel, téléphone suivies et traitées, 148 interventions et sessions d'informations tous programmes et 20 sessions d'informations en collaboration avec des partenaires organisées et 17 formations ont été mise en œuvre.

Post 2027 : Florence KOHTZ explique que comme évoqué à plusieurs reprises au cours de cette réunion, les premiers projets de règlements parus dernièrement font état d'un plan de partenariat national et régional (PPNR) qui refondrait complètement le paysage actuel des fonds de cohésion.

De grandes étapes restent à venir à l'échelle européenne : négociation des règlements au Conseil européen, Parlement européen et au Conseil des ministres de l'UE.

La Région Bourgogne-Franche-Comté en tant qu'autorité de gestion a souhaité se saisir de ce chantier dès la fin 2025 afin de dresser une feuille de route Post-2027 et de lancer la concertation avec les territoires et un travail étroit avec les partenaires lors des comités de suivi, des rencontres du réseau des acteurs européens en région BFC, de différentes consultations, ...

Les présentations terminées, Aisha PERTUISET, directrice adjointe de la direction Europe et rayonnement international remercie l'ensemble des équipes et les membres du comité de suivi pour les présentations et les échanges.

Après avoir indiqué les modalités pratiques de la visite de l'après-midi au Naturalium de la Citadelle, soutenu par le FEDER 2014-2020, la séance est levée à 13h00.

Fait à *Dijon* le 22 JAN. 2026

Pour le Président

Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Pôle Stratégie

Olivier RITZ

Le Préfet de Région,

Pour le préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Perrine SERRE

PARTICIPANTS

ALPY	Philippe	Département du Doubs
ALLEMAND	Marc	Confédération Paysanne BFC
ANTOINE	Pauline	Région BFC
ANTONIETTI	Carine	Région BFC
AUBERT	Sandrine	Département du Jura
AUCLAIR	Patrick	Région BFC
BALDE	Demba	DREETS-FSE
BAUDE	Véronique	Département de l'Ain
BAUTRAIT	Luce	Région BFC
BERNARD	Florence	SGAR
BERTHET	Anne-Sophie	Pays de Montbéliard Agglomération
BERTOLISSI	Paola	Commission européenne
BILLET	Pauline	Communauté de Communes Frasne-Drugeon
BONGRAND	Valérie	DREETS BFC - Service FSE
BOYER	Erine	Croix-Rouge française
BRESSON	Pascal	Département de la Haute-Saône
BUCHWALTER	Edina	Région BFC
CACHOT	Lily	Région BFC
CHABAUD	Laurent	DEPARTEMENT DU JURA
CHARLES	Pierre-Olivier	Région BFC
CHASSY	Hélène	Région BFC
CHAUVET	Eva	Département de Saône-et-Loire
CHAUVIN	Jean Michel	CCI Bourgogne Franche Comté
COLIN	Mélanie	Pays LEDONIEN
COLLET	Valérie	Région BFC
COLLOT	Sylvain	Préfecture BFC - SGAR
COSTE	Fabrice	Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et CC de Norge et Tille
COULON	Mélodie	Pays des 7 Rivières
CUCHEROUSSET	Maxime	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté
DARGIROLLE	Philippe	Dijon métropole
DECROUX	Sandra	CBNFC-ORI
DURAIN	Jérôme	Président REGION BFC
DURAND	Emilie	DREETS BFC
DUTHU	Annabelle	Région BFC
EL HANNOUF	Fatima	Région BFC
ENGELHARD	Sophie	DREETS BFC
FIGARD	Géraldine	Région BFC
KOHTZ	Florence	Région BFC
FOUQUET	Pierre-François	Département de l'Ain
FOURNIER	Michel	Région BFC
GASTON	Morgane	Croix-Rouge Française
GODEL	Peggy	CC2VV

GROSSIDIER	Grégory	Assistant parlementaire -Député européen Ch. Grudler
GUYOT	Nicole	CESER BFC
HERMANT	Mathilde	Université Marie et Louis Pasteur
HESS CUET	Karine	Pays Graylois
HILAND	Hervé	Chef de service FEDER – Région BFC
HUOT MARCHAND	Bernadette	BFC TOURISME
IBANEZ	Laura	Région BFC
JACOB	Sylvain	Région BFC
JANNIN	Laurence	Département du Doubs
KESSORI	Richard	DREETS BFC
LALAURIE	Eric	ARS BFC
LAMBERT	Carine	Région BFC
LANDRY	Jana	Université Marie et Louis Pasteur
LANOYE	Sébastien	Sous-Préfecture de Montbard
LOCATELLI	Béatrice	Sous-Préfecture de Montbéliard
LOUIS	Isabelle	CUCM
MAIRE	Sophie	Région BFC
MARECHAL	Juliette	Région BFC
MARTINEAU	Kevin	Région BFC
MASSON	Boris	USH de Bourgogne-Franche-Comté
MATAIGNE	Esther	Région BFC
MATHIOT	Karine	Département du Doubs
MENUET	Emilie	Région BFC
MOLINOZ	Patrick	Vice-Président Région BFC
MONNIOT	Nathalie	Département du Territoire de Belfort
MORAND	Dany	Département de la Haute-Saône
MOUGET	Vyara	PETR DU DOUBS CENTRAL
OLIVIER	Charlotte	SYNDICAT MIXTE DU CHALONNAIS
OUAZAN	Stéphane	ANCT
OUDOT	Philippe	Région BFC
PACHOT	Emilia	Région BFC
PEA	Julien	Maison de l'Europe
PERTUISET	Aisha	Directrice adjointe DERI – Région BFC
PETIT	Séverine	Mairie de Dole
PETITE	Stéphane	Région BFC
PINARD	Dominique	Chef de service FSE+
PISTOLET	Catherine	Commissariat Massif du Jura
POINTCHEVAL	Ludwig	Pays de Gex agglo
RAER	Aurélie	Département de Saône-et-Loire
RASMUSSEN	Carsten	Commission Européenne
REVENCO	Madalina	Région BFC
ROTH	Alain	CC2VV
ROUARD	Laetitia	Région BFC
ROUSSEL-GALLE	Amandine	Région BFC
ROUSSELET	Franck	Région BFC
ROY	Emilie	SIDEC DU JURA
SERRE	Perrine	SGAR BFC

SCHNOEBELEN	Olivier	Département du Doubs
TEIXEIRA	Joanna	Université Bourgogne Europe
TEZE	Laurent	Commission européenne / DG REGIO
TOURDOT	DAVID	Communauté de Communes Rahin et Chérimont
TOURNIER	CELINE	Région BFC
TRAVICHON	Ségolène	LPO BFC
TROUVE	Pascal	COVATI
VAIVRE	Sylvain	Pôle métropolitain Centre Franche-Comté
VAUCHERET	Muriel	Région BFC
VERLEYE	Maryline	Région BFC
VERNOUTTE		
TRUCHETET	Valentine	Région BFC
VIALLE	Corinne	Région BFC
VITEK	Aurélie	Pays des 7 Rivières
VUILLEMIN-MOREL	Stéphanie	Région BFC
WALGENWITZ	Eunji	Vallée de l'énergie
WILBRETT	Anne	Région BFC
ZANVETTOR	Vincent	Grand Besançon Métropole

EXCUSE(E)S

Madame Cécile DETANG-DESENDRE, Présidente INRAE

Madame Sophie DEKNUYDT, Sous-Préfète de Saint-Claude (39)

Mme la Rectrice – Académie de Besançon sera représentée par M. GUZZO, Délégué régional à la DRARI

M. Franck VUILLEMAIN, Président de la CC du Pays de Maîche

M. Jean DEGUERRY, Président du département de l'Ain

Monsieur le sous-préfet de Beaune

ARS BFC

Madame Nathalie KOENDERS, Maire de Dijon et 1ère vice-présidente de Dijon métropole

Monsieur MESLOT, Président du Grand Belfort

Monsieur André ACCARY, Président du Département de Saône et Loire

M. Charles DEMOUGE, Président du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

François SAUVADET Président du Conseil Départemental de Côte d'Or

Mme la Présidente du Pays Vesoul – Val de Saône, ainsi que l'équipe technique

La Direction de la DTCB

La DDETSPP du Territoire de Belfort

Madame Véronique BAUDE, vice-présidente déléguée du Conseil départemental de l'Ain

Monsieur le sous-préfet de Côte d'Or

Monsieur Alain CHRÉTIEN, Président de l'Association des Maires de France - Département de la Haute Saône (AMF70)

Monsieur Sébastien MARTIN Président du Grand Chalon